

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet SH MOULT sur la commune principale de l'AIOT Les grandes carrières 14370 MOULT CHICHEBOVILLE.

La référence de votre dossier est A-3-1DABS691G et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 03/03/2023 à 17h17 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **0100006326**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **33043941500028**

Organisme : **GES**

Nom : **CREACH**

Prénom : **JEAN-NICOLAS**

Fonction : **CHARGE D'ETUDE**

Personne morale

N° SIRET **91444808900013**

Raison sociale **SH MOULT**

Forme juridique **Société en nom collectif**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

17 RUE DUQUESNE

LYON

69006 LYON 06

Signataire

Nom : **BOUSQUET**

Prénom : **Christophe**

Qualité : **Directeur régional IDF Nord**

Référent

Nom : **BOUSQUET**

Prénom : **Christophe**

Fonction : **Directeur régional IDF Nord**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **SH MOULT**

Description des activités :

La société SH MOULT, filiale du groupe STONEHEDGE, souhaite construire un entrepôt logistique sur la Commune de Moul-Chicheboville dans le Calvados (14). Cet entrepôt d'environ 25 000 m² pour 335 000 m³, comportera 4 cellules principales et 2 sous-cellules destinées au stockage de produits dangereux ou inflammables. L'entrepôt sera destiné à stocker des produits combustibles (rubriques ICPE 1510) dans la majorité de l'entrepôt et des produits dangereux dans les sous-cellules (liquides inflammables, aérosols et alcools de bouche dans l'une, produits dangereux pour l'environnement aquatique dans l'autre). L'entrepôt sera entièrement sprinklé et disposera de bassins de rétentions étanches totalisant un volume de 2 150 m³ permettant de répondre aux besoins en rétention calculés selon le document technique D9A. Les eaux pluviales seront ensuite infiltrées à la parcelle : conformément au SDAGE Seine-Normandie 2022-2027, l'objectif est d'atteindre le "zéro rejet" d'eaux pluviales vers le réseau public pour une pluie d'occurrence 100 ans. Les rubriques à déclaration pour lesquelles sera soumis le site sont l'objet de la présente déclaration en parallèle à la demande d'enregistrement en cours de traitement.

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

Les grandes carrières

14370 MOULT CHICHEBOVILLE

X : 467850

Y : 6895313

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
1436	1436-2	Liquides combustibles	Quantité susceptible d'être présente 200 t	DC	
2910	2910-A-2	Installation de combustion	Puissance thermique nominale 2.1 MW	DC	
2925	2925-1	Charge d'accumulateurs	Puissance maximale 450 kW	D	
4320	4320-2	Aérosols extrêmement inflammables ou inflammables	Quantité susceptible d'être présente 100 t	D	
4331	4331-3	Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3	Quantité susceptible d'être présente 95 t	DC	
4510	4510-2	Dangereux pour l'environnement aquatique 1	Quantité susceptible d'être présente 40 t	DC	
		Dangereux pour l'	Quantité		

4511	4511-2	environnement aquatique 2	susceptible d'être présente 115 t	DC
4755	4755-2-b	Alcools de bouche d'origine agricole et leurs constituants (inflammables)	Quantité susceptible d'être présente 490 m3	DC
2.1.5.0	2	Rejets d'eaux pluviales	Surface 4.91 ha	D

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **2500**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **OUI**

Origine et la nature des eaux résiduaires :

eaux sanitaires

L'exutoire des eaux résiduaires :

Sur le réseau collectif avec station d'épuration

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **OUI**

Origine et la nature des rejets :

Emissions de la chaudière à gaz

Est-il prévu des dispositifs de captation ou de traitements sur site ? **NON**

Autres sources :

Aucune

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

L'entreprise se conformera aux dispositions réglementaires en vigueur pour : - le stockage des déchets avant leur enlèvement dans des zones prévues à cet effet, - les filières de collecte, de transport, d'élimination ou de valorisation des déchets générés par ses activités, - le suivi, l'enregistrement et l'archivage des données et documents permettant de justifier la conformité des dispositions prises par le site en matière de gestion des déchets. Les principaux types de déchets

produits sur le site seront : cartons, papiers, plastiques, palettes dirigés vers une filière de recyclage et le DIB traités selon les systèmes disponibles (valorisation énergétique ou enfouissement)

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Un groupe de surpression associé à une réserve de 360 m³ permettant d'alimenter un réseau de poteaux privés fournissant 180 m³/h et 2 réserves de 120 m³ supplémentaires**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

L'ensemble de l'entrepôt est par ailleurs équipé d'une installation d'extinction automatique et disposera d'extincteurs et de RIA en nombre suffisant.

Installations de combustion moyennes (dites « MCP ») pour une déclaration ICPE relevant de la rubrique 2910

Numéro de dossier "MCP" et commentaires éventuels : **11426081**

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?
Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

Mandat depot teleprocedure ICPE.pdf

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

PJ2 - Plan de Masse avec la limite de 100m.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

PJ3 - Plan de Masse avec la limite de 35m.pdf